

LEMPDES *Info*

www.ville-lempdes.fr



Tous *acteurs*
Anim'à jeunes / Anim'ados



UNE VILLE *verte*
Développement durable



CLERMONT AUVERGNE *métropole*
Le PLUi

OCTOBRE 2024

Vos manifestations associatives

● Collecte de sang, Lundi 4 novembre (15h30-19h) à la salle Alexandre Vialatte (la 2Deuche)

Organisée par l'Association pour le Don de Sang Bénévole-ADSB Prendre rendez-vous sur : dondesang.efs.sante.fr Renseignements : JP.Meunier-dondusanglempdes63@gmail.com

● Bourse aux Minéraux, 16 et 17 Novembre 2024 de 9h à 18h non stop à la salle Alexandre Vialatte (la 2Deuche)

Organisée par Sauvera Lempdes Minéraux. Renseignements : Gilbert Boudriot au 07.83.67.90.46

● Concert d'Hiver, 23 Novembre 2024 à la 2Deuche

Organisé par Orchestre d'Harmonie de Lempdes. Renseignements & réservations : harmonie.lempdes@gmail.com

● Gala audiovisuel, vendredi 29 novembre à la 2Deuche-Salle Jean Ferrat

Organisé par Objectif image 63. Renseignements : jeanclaudeleroi@orange.fr

● Soirée entraînement, le 7 décembre à la salle des Fêtes de Lempdes

Organisée par Lempdes Diverti Danses. Renseignements auprès de Chantal Fournet Fayard.

● Violons d'Hiver, samedi 14 décembre 18h30 et 20h30 à la salle Alexandre Vialatte (la 2Deuche)

Organisés par Orchestre à Cordes de Lempdes. Renseignements & réservations : www.orchestrecordesdelempdes.fr ou 04.73.72.34.92

● Théâtre: « Ciel mon Maire » par les « Volpailoux », dimanche 19 janvier à 15h à la Salle des Fêtes

Organisé par LempdeSolidaire. Renseignements : Gisèle Madic 06 82 46 06 72

● Soirée Choucroute, le 8 février 2025 à la salle Alexandre Vialatte, (la 2Deuche)

Organisée par le Comité de Jumelage Lempdes-Hallstadt. Renseignements et inscriptions : Christophe Bourgeade 06.71.90.18.84



Noël des Aînés

Bulletin réponse

à retourner avant le 10 novembre 2024 au C.C.A.S de Lempdes

Afin de clôturer l'année 2024 et de vous proposer un moment de convivialité, si vous êtes né(e) avant le 31 décembre 1951, le C.C.A.S de Lempdes est heureux de vous proposer de choisir une des 3 formules ci-dessous, et de retourner ce bulletin réponse au C.C.A.S de Lempdes.

Madame (nom, prénom) : Née le :

Monsieur (nom, prénom) : Né le :

Adresse :

Téléphone :

Au choix parmi ces 3 propositions :

Souhaite(nt) participer au repas dansant samedi 7 décembre 2024 à 12h à la salle Alexandre Vialatte (La 2Deuche)

Une participation de 50 € est demandée à votre conjoint.e s'il (elle) est né(e) après le 31 décembre 1951. Dans ce cas, merci de retourner le règlement à l'ordre du Trésor Public avec ce bulletin d'inscription.

OU

Souhaite(nt) la remise du Chèque-cadeau (Merci de cocher 1 restaurant parmi les 5) :

La Palette des Saveurs L'Oregon Perle de Coco La Deuche B2K6

OU

Souhaite(nt) la remise du Colis de Noël

Mon conjoint n'ayant pas l'âge, je souhaite un colis couple et je joins un chèque de 11 € à l'ordre du Trésor Public pour pouvoir bénéficier de celui-ci avec ce bulletin d'inscription.



Lempdes illuminé par l'esprit olympique

La flamme olympique, avec sa clarté aussi exceptionnelle qu'inattendue, a traversé notre pays, émettant une lumière chaleureuse et fédératrice. Tout a commencé par son arrivée sur le majestueux trois-mâts Belem, fleuron de la marine à voile française, dans le port de Marseille, en provenance directe d'Olympie. Puis, son éclat n'a cessé de croître, atteignant son apogée lors de l'embrasement de la magnifique vasque montgolfière du jardin des Tuileries. Dans le contexte de fracture politico-sociale que vivait alors notre pays, la flamme a su rassembler les Français dans une communion joyeuse avec les athlètes du monde entier. Les prédictions des sceptiques, qui annonçaient un fiasco, ont rapidement été balayées par un tourbillon de joie populaire. L'enthousiasme, la beauté et les émotions ont irrigué les sites olympiques tout au long de l'été, et les Jeux Paralympiques ont également bénéficié de cette ferveur. Paris 2024 marquera sans aucun doute un tournant dans l'histoire des Jeux Olympiques modernes et Paralympiques. Lempdes a été fière de voir briller ses représentants, comme Ludovic Lemoine, médaillé de bronze au fleuret par équipe, et Axelle Etienne, qui a terminé à la huitième place en BMX. Leur réussite a illuminé notre ville. L'esprit des Jeux a également imprégné notre forum des associations, qui,

cette année, s'est tenu sous le signe du partage et de la convivialité au parc des sports. Lempdes se révèle être une ville dynamique et solidaire, qui valorise hautement l'esprit associatif. Les bénévoles, qui œuvrent au sein de nos nombreuses associations, y compris non sportives, méritent notre plus grande admiration et le soutien indéfectible de notre commune.

Cependant, nous avons tous été profondément choqués d'apprendre le cambriolage dont a été victime le Lempdes Sport Football, avec le vol, cet été, des câbles électriques alimentant l'éclairage des terrains du Marais et l'intrusion dans les vestiaires du Marais. Ce vol est d'autant plus révoltant qu'il concerne du matériel acquis par le club pour le bien-être des enfants, portant ainsi atteinte à l'engagement désintéressé de nos bénévoles. Je tiens à saluer la dignité des présidents du club et le formidable élan de solidarité suscité par le communiqué de l'association à la suite de cet incident. Je souligne également la réactivité des services techniques de la ville et des entreprises, qui ont permis un remplacement rapide des câbles dérobés.

La ville de Lempdes se mobilise pour ses associations, et celles-ci le lui rendent bien. L'esprit olympique continue de souffler sur notre commune.

Bien Sincèrement,

Henri Gisselbrecht
MAIRE DE LEMPDES

OCTOBRE 2024 / LEMPDES



+ clermont
auvergne
métropole

2 AGENDA *associatif*

4 UNE VILLE *pour tous*

Concours photos

5 UNE VILLE *verte*

La semaine du développement durable

6 TOUS *acteurs*

Le recensement

Le forum des associations

Anim'à jeunes - Anim'ados

14 CLERMONT AUVERGNE *métropole*

La médiathèque

Le PLUi

14 LES *travaux*

Déclarations d'urbanisme

15 TRIBUNES *politiques*

Lempdes Info - Editeur : Mairie de Lempdes - 63370 Lempdes
Directeur de publication et responsable de rédaction :
Henri Gisselbrecht

Textes / photos vie associative : communiqués par les associations
Réalisation / Composition : Anne-Gwénaëlle Delahaye,
service Communication, Mairie de Lempdes - Image de Freepik
Impression : Imprimerie Decombat - Gerzat - 04 73 25 06 62
Régie publicitaire : Italique - Christiane Jalicon, chef de publicité
Tél. 04 73 14 00 01 - Fax 04 73 14 11 22

Date du dépôt légal : à parution - Imprimé sur papier 50% recyclé, 50% issu de forêts gérées durablement

Le Carnet de début juillet au 15 octobre 2024

NAISSANCES

Août

- BUISSON Samuel, Victor, Frédéric, le 3

Septembre

- COL Raphaël, le 10
- DOS SANTOS ROSA Alice, le 12
- DELAIGUE Eliot, le 20
- KPAMÉGAN Victoria, Chédoté, le 20
- SANCANDI Margaux, Charlie, le 21

Octobre

- SARIKOSE Kerem, le 3
- THOUVENIN Aaron, Maëlo, Arthur, le 7

MARIAGES

Août

- PRUDENCE Thomas, Darius et TOINETTE Manon,

Windy, le 3

- MANDONNET Antoine et FILLION Cassandra, Cathy, le 17

Septembre

- FANGHOUX Noémie, Tamara et CHAUVY Alexandre, Alain, Marie, Marie-Josée, le 7
- ROUSSEL Edouard, Louis, Julien et BRUNET Emilie, Eliane, le 7
- PACITTI Alyssa et PEREZ Alexandre, le 14
- PREVOST Jennyfer, Corinne et MIRE Mickaël, le 14

DÉCÈS

Juillet

- FERNANDEZ de la CRUZ Vicenta, veuve de RAMOS ALONSO Ildefonso, le 25

- GONCALVES DA CUNHA Julia, veuve de GONCALVES ROLEIRA Orlando, le 31

- DOUBLARD Serge, Lucien, Antoine, le 30

Août

- BEAUFARON Philippe, le 7

- CÉLARIER Denise, Marie, Jeanne, épouse de AUDEBERT Jean-Claude le 9

- MONTPEYROUX Christophe, Maxime, le 15

Septembre

- LAVERGNE Sébastien, le 29

Octobre

- DECOUZE Raymonde, veuve de GLADEL André, Marius, le 1er

- BRENGUES Jacques, Roland, le 2

Concours photos

Le 11^{ème} concours photos de la ville de Lempdes aura pour thème **Les lumières de la nuit**. Vous pouvez déposer vos oeuvres jusqu'au **28 février 2025**. La remise des prix et le vernissage de l'exposition auront lieu le 21 mars 2025 à la salle Alexandre Vialatte.

Le règlement du concours et le bulletin d'inscription sont disponibles sur : <https://ville-lempdes.fr/concours-photos/>



Vos demandes

N'oubliez pas le service **Vos Demandes** pour répondre à vos questions. Formulaire disponible en ligne sur le site ville-lempdes.fr ou directement à vosdemandes@mairie-lempdes.fr



Accueil des nouveaux Lempdais

La municipalité accueillera les nouveaux Lempdais lors d'un moment convivial organisé le **29 novembre à 18h30 à l'Agora** (3, rue de la Réserve). Vous venez d'emménager à Lempdes et vous souhaitez participer à cette rencontre ? Merci de retourner le coupon réponse ci-dessous à la mairie ou d'envoyer un mail à contact@mairie-lempdes.fr



Coupon réponse (à retourner avant le 25 novembre 2024 à la mairie)

Madame, Monsieur (nom, prénom) :

Adresse :

Téléphone :

souhaite participer à la réunion d'accueil des nouveaux Lempdais.

OCTOBRE 2024 / LEMPDES

Infos pratiques

Proxim'Cité : 0 800 300 029

MAIRIE :

■ vosdemandes@mairie-lempdes.fr

■ **Service accueil et standard** : 04.73.83.74.74

Ouverture : du lundi au vendredi 8h30/12h - 13h/17h.

■ **La 2Deuche** : 04.73.83.74.78

■ **Police municipale** : 04.73.61.85.19

Ouverture du lundi au vendredi : 8h/12h - 13h/17h

■ **Services techniques** : 04.73.83.74.71

Ouvert lundi, mardi, mercredi 8h30/12h et 13h/17h. Le jeudi 13h/17h et le vendredi matin 8h30/12h. Sur rendez-vous.

■ **Service social** : 04.73.83.74.70

Ouverture du lundi au vendredi : 9h/12h - 13h30/17h. Fermé le mercredi après-midi

■ **Lieu d'Informations Seniors** : 04.73.61.66.02

■ **Résidence autonomie** : 04.73.61.66.02

■ **EHPAD** : 04.63.66.08.37

■ **Service des sports** : 04.73.61.65.08

■ **Service enfance-jeunesse** : 04.73.83.63.99

■ **Ecole de musique** : 04.73.61.78.95

■ **Relais Petite-Enfance "Le Papillon"** : 04.73.61.79.74

■ **Crèche "La Coccinelle"** : 04.73.61.79.12

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

■ **Service communication** : 04.73.83.74.67

■ **Service culturel et associatif** : 04.73.61.53.30

Ouverture lundi, jeudi 8h30/12h et mardi, vendredi 8h30/12h - 13h30/17h

■ **Correspondant La Montagne** :

Gérard Champagnat 06.60.19.77.79

Email : gerardchampagnat@free.fr

Conseil municipal

Les conseils municipaux se déroulent à la salle Voûtée, à 19h, les vendredis :

■ 12 décembre ■ 17 janvier

Conseillers départementaux

Valérie Passariou et Joël Derré vous reçoivent en Mairie, sans rendez-vous, de 14h à 16h, les mardis

■ 19 novembre ■ 10 décembre

Bienvenue à :

CAMIS HABITAT (rénovation, extension et surélévation. Accompagne les particuliers dans les travaux avec les entreprises. Mise en relation avec des artisans qualifiés.) : 1, rue René Laurent - Tél.: 06.45.25.91.63
Mail : jerome-raffenaud@camishabitat.fr

Agenda

Marchés des producteurs locaux : 27/10 et le 24/11

Permanences de la mutuelle Precocia : les 22 novembre et 11 décembre de 14h à 16h30 à la mairie

Conciliateur de justice : permanences en mairie, de 14h à 17h le 1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois. Prendre rendez-vous au préalable au 06.16.69.37.75

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Retour en images des semaines européennes du développement durable

La municipalité a organisé de nombreuses manifestations dans le cadre des **semaines européennes du développement durable**. En s'appuyant sur les grands principes du développement durable, les animations avaient pour objectif de **sensibiliser, rassembler et fédérer**. Les lempdais ont ainsi pu participer à différents ateliers autour de

nombreuses thématiques : conférence, afterwork solidaire, sensibilisation au handicap dans le sport, tournoi de jeux vidéo et débat autour de la relation aux écrans, rando-photo, balade à vélo, atelier de jardinage, de cuisine, veillée contée etc... autant d'activités qui ont réuni petits et grands pour le plaisir de tous. Rendez-vous l'année prochaine !



DÉBAT AUTOUR DE LA RELATION DES JEUNES AUX ÉCRANS



SENSIBILISATION AU HANDICAP PAR LE SPORT



MATINÉE DES MOBILITÉS : VOYAGE VIRTUEL AVEC LE BUS INSPIRE



VISITE DE L'ENTREPRISE AUDEBERT



AFTERWORK SOLIDAIRE



VEILLÉE CONTÉE

MATINÉE DES MOBILITÉS : BALADE À VÉLO FAMILIALE ET INAUGURATION DU BOX À VÉLO, RANDO DANS LES COLLINES, INITIATION À LA MARCHÉ NORDIQUE





Recensement de la population 2025



C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Des codes vous seront remis pour vous recenser **à compter du 16 janvier 2025**. Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie.

C'est sûr !

Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus

🔍 le-recensement-et-moi.fr ou renseignez-vous auprès de votre mairie.



Le recensement de la population est gratuit !

Forum des Associations



LA NOUVELLE FORMULE DU FORUM DES ASSOCIATIONS A SÉDUIT DE NOMBREUSES LEMPDAIS !

Cette année, le forum a pris place au complexe sportif, permettant de proposer des stands et animations à la fois en intérieur et en extérieur. Cette formule a permis à chacun de **découvrir un maximum d'activités**, soit en pratiquant, soit grâce à des démonstrations qui se sont déroulées tout au long de la journée. A cela se sont ajoutées des expositions, des dégustations, des projections vidéos ou encore un atelier photos délires, etc.

Ce moment était également l'occasion de **mettre à l'honneur les lempdais** qui se sont distingués par leur réussite sportive ou par leur engagement bénévole au service de la vie associative.

Cette première édition placée sous le signe du **partage et de la bonne humeur** malgré une météo un peu fraîche, a su séduire petits et grands. Merci à tous ceux qui ont participé à cette journée, membres des associations ou lempdais, qui ont fait de ce forum une belle réussite ! Rendez-vous l'année prochaine !

Mutuelle de village

La commune de Lempdes offre aux lempdais la possibilité de souscrire une complémentaire santé à des tarifs avantageux. Un

représentant de cette mutuelle de village (Précocia) tiendra des permanences les **22 novembre et 11 décembre** de 14h à 16h30 en

Mairie, dans la salle des mariages, sans rendez-vous. Si vous souhaitez venir à ces permanences, munissez-vous de vos papiers de

mutuelle actuelle (avec le tarif et surtout vos garanties) afin de les comparer avec celles de la mutuelle de village.

Anim'à Jeunes – Anim'Ados



NOUVEAUTÉ POUR LA RENTRÉE 2024 ! L'ACCUEIL ADO PROPOSE DÉSORMAIS DEUX PROGRAMMES D'ACTIVITÉS.

- Programme *vacances en mouvement* : ce programme s'adresse aux jeunes souhaitant participer toute la semaine à des activités autour d'une thématique spécifique. C'est une belle opportunité pour eux de découvrir une variété d'activités, que ce soit près ou loin de chez eux. Pour garantir une continuité et une **cohésion de groupe**, l'inscription doit se faire obligatoirement **pour la semaine**, du lundi au vendredi (9h-17h). Les places sont limitées à 8 participants. Le repas de midi est fourni par la collectivité, et un tarif préférentiel est proposé pour la semaine.

- Programme *vacances loisirs* : ce programme offre des activités à la carte. Les jeunes peuvent sélectionner leurs activités selon leurs envies

et disponibilités. Des activités communes peuvent avoir lieu avec le programme « *vacances en mouvement* ». Les horaires sont les suivants : le lundi et le jeudi de 9h à 17h, et le mardi, mercredi et vendredi de 13h30 à 17h30. Une veillée est également organisée le mardi de 18h à 21h30.

Pour chaque programme et activité, les réservations se font via l'espace famille. Le lieu d'accueil est l'espace jeunes. Autre **nouveauté** cette année : un **accueil libre** est disponible dans l'espace jeunes, le mardi, mercredi et vendredi de 13h30 à 17h30 pendant les vacances scolaires. Pour rappel, pendant la période scolaire, l'accueil est ouvert le mercredi de 13h30 à 18h30, et le jeudi et vendredi de 15h00 à 18h30.

Nous vous attendons nombreux pour cette année 2024-2025 !

Club de la mini entreprise

Mercredi 2 octobre a marqué le lancement du **club de la mini-entreprise** ! Habituellement proposé dans le cadre scolaire, la ville de Lempdes innove sur le territoire Puydômois, en offrant, cette activité au sein d'une structure jeunesse.

Quel est l'objectif ? Créer sa propre mini-entreprise ! Que ce soit la conception d'un

produit, l'organisation d'un événement ou d'un service, les idées viendront des jeunes eux-mêmes ! C'est une belle occasion pour eux de découvrir le **travail en équipe**, d'**identifier des compétences** et des **savoir-faire** qui, espérons-le, leur seront utiles à l'avenir. Les rôles proposés sont variés : comptable, commercial, chargé de communication, offrant

ainsi une chance de découvrir différents métiers en les pratiquant tout au long de l'année.

Ce programme s'adresse aux jeunes de 13 à 15 ans résidant à Lempdes. Les séances se dérouleront tous les mercredis, hors vacances scolaires, de 16h30 à 18h30 à l'espace jeunes, d'octobre 2024 à juin 2025.

Jeunes talents musicaux

Octobre 2024 rime également avec musique pour nos jeunes ! Ce mois marque la reprise du projet de **création et découverte musicale** où un groupe de 5 jeunes va pouvoir **composer, jouer et enregistrer leur chanson** en compagnie d'un artiste local connu sous le nom de Cléon. À cette expérience s'en ajoutera une nouvelle : la **découverte d'artistes se produisant à la 2Deuche** ! Si vous voulez nous rejoindre, c'est encore possible !

Pour plus d'informations n'hésitez pas à contacter le Service Enfance-Jeunesse au 04.73.83.63.99 ou au 07.87.39.04.81

L'EHPAD Louis Pasteur et la résidence autonomie Les Nymphéas



VISITE DU SOMMET DE L'ÉLEVAGE



DÉTENTE SUR LES BORDS DE L'ALLIER



RENCONTRE INTERGÉNÉRATIONNELLE SUR LE THÈME DE L'AMITIÉ



MÉDIATION ANIMALE AVEC SÉVERINE ET SON CHIEN LUCKY



APRÈS-MIDI MUSICAL AVEC LE GROUPE ÉVASION



DES FLEURS PARMIS LES FLEURS...



ATELIER CHORALE



APRÈS-MIDI MUSICAL AVEC CLARA ET SON ACCORDÉON

LECTURE

La Médiathèque Jacques-Prévert

JEUDI 24 OCTOBRE À 14H30

La Toile à Histoires

Un film d'animation ou une sélection de courts métrages vous attendent !

Nul besoin de rester la séance entière, venez les déguster au gré de vos disponibilités

Durée 1h30. Public : Dès 4 ans - *Projection*



SAMEDI 9 NOVEMBRE À 14H30

Film Un monde sous vide

À mi-chemin entre le documentaire environnemental et le film de voyage, «Un monde sous vide» est l'histoire d'une incroyable épopée à travers l'Europe. De Tarifa au Cap Nord, Fabien a parcouru 8000 kilomètres à vélo en tentant de s'affranchir du moindre emballage en plastique. Et donner la parole à ces personnes qui, d'un bout à l'autre du continent, cherchent à libérer la planète de cette matière qui l'étouffe. À travers cette singulière expérience, et en rapprochant les messages des scientifiques à ceux des citoyens, Fabien nous invite à interroger nos modes de consommation, et plus globalement notre rapport au monde. La projection sera suivie d'un échange avec un membre de l'équipe des Rendez-vous des Carnets de voyage.

Durée 1h30. Public : Adultes - Sur réservation - *Projection*

SAMEDI 23 NOVEMBRE À 14H



Rencontre dansée autour du spectacle Snatch !

Cet atelier est imaginé comme un temps de rencontre, de découverte de la danse et de l'univers chorégraphique de la Cie Daruma au travers d'exercices simples et ludiques. En lien avec le spectacle SNATCH ! qui jouera le mercredi 5 février à la 2 Deuche à 20h30 (entrée gratuite), le groupe sera amené à découvrir le processus de création de la pièce construite autour de l'élan vital du mouvement.

Cette rencontre permettra également de découvrir le stage de médiation/création proposé par la 2 Deuche et la Cie Daruma en février prochain constituer un groupe d'amateurs qui intégrera la séquence finale du

spectacle SNATCH !

Ouvert à toutes et tous, danseuses et danseurs amateurs ou non... Lancez-vous et entrez dans la danse !

Durée 2h. Public : Dès 6 ans - Sur réservation - *Atelier*

MERCREDI 27 NOVEMBRE À 14H

Atelier découverte des albums tactiles

Venez vous initier au braille et découvrir les albums tactiles auprès de Mes Mains en Or ! Chaque participant repartira avec une création en braille.

Durée 1h. Public : Tout public dès 6 ans - Accessible au public malvoyant - Sur réservation - *Atelier*

MERCREDI 27 NOVEMBRE À 16H

La frabriq'tactile

Un atelier créatif et sensoriel autour des images tactiles par Mes Mains en Or. Création d'une image tactile après une sensibilisation à la déficience visuelle et à ses méthodes de lecture, chacun repartira avec sa création !

Durée 1h15. Public : Tout public dès 6 ans - Accessible au public malvoyant - Sur réservation - *Atelier*



SAMEDI 26 NOVEMBRE À 10H30

Encore ! (une histoire)

Sortez les poussettes et venez nous retrouver autour d'histoires, comptines et jeux de doigts animés par une bibliothécaire.

Durée 1h. Public : 0/3 ans - *Lecture*



SAMEDI 29 NOVEMBRE À 17H

DYS par Récital 63

Présentation de l'Association Récital 63 et sensibilisation aux troubles des



apprentissages. Incidences dans l'accès au savoir et notamment la lecture. Compensations et stratégies.

Durée 2h. Public : Tout public dès 10 ans - Sur réservation - *Rencontre*

La Médiathèque Jacques-Prévert

MERCREDI 4 DÉCEMBRE À 17H30

Spectacle L'oiseau-marabout ou le rêve à portée d'aile



Dehors un vent chaud souffle. A l'intérieur, dans une salle d'attente, des gens venus avec leurs papiers, attendent. Mais le vent va s'engouffrer dans la salle et apporter avec lui un drôle d'attelage, venu de là où il n'y a pas de frontière.

Avec son violon, son udu et sa kalimba, la conteuse livre 4 contes traditionnels pour voyager... sans papier

Durée 1h. Public : Tout public dès 8 ans - Sur réservation - *Spectacle*

SAMEDI 7 DÉCEMBRE À 10H

Aux livres etc.

La médiathèque vous invite à partager vos coups de cœurs et découvertes, dans une ambiance conviviale autour d'un café ou d'un thé ! Tous les genres ont voix au chapitre : romans, films, bandes dessinées, musique,... etc !

Durée 2h. Public : Adultes - Sur réservation - *Rencontre*

*Aux livres,
etc.*

JEUDI 12 DÉCEMBRE À 18H

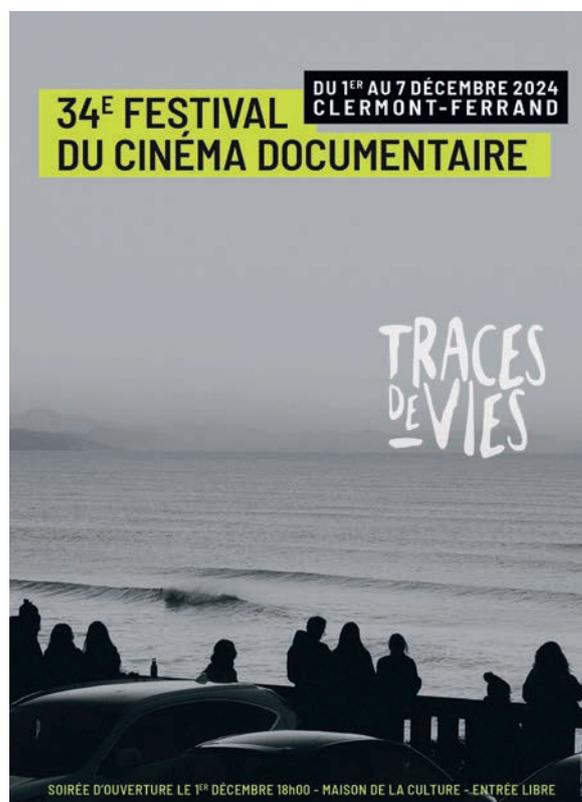
Visite des coulisses de la Coopérative de Mai - RDV à la Coopérative de Mai à Clermont-Ferrand

Le club lecture, le rendez vous idéal pour découvrir de nouveaux auteurs et élargir ses lectures. Venez partager vos coups de coeur : romans, films, bandes dessinées.... ou simplement assister au club .

Durée 1h. Public : Tout public dès 6 ans - *Visite*

SAMEDI 14 DÉCEMBRE À 15H30

Séance palmarès du festival Traces de Vies



LES COURSIVES DE TRACES DE VIES : chaque année, le festival de cinéma documentaire Traces de Vies propose des séances animées par l'équipe du festival, dans différents lieux partenaires pour découvrir des films de la sélection officielle. Cette année, la médiathèque a le plaisir de recevoir une séance d'un film primé !

Durée 2h. Public : adultes - *Projection*

JEUDI 26 DÉCEMBRE À 14H30

La Toile à Histoires

Un film d'animation ou une sélection de courts métrages vous attendent ! Nul besoin de rester la séance entière, venez les déguster au gré de vos disponibilités

Durée 1h30. Public : Dès 4 ans - *Projection*

Médiathèque Jacques Prévert

1 rue Saint Verny - Parc de la Mairie - 63370 Lempdes
04 43 762 762 - bibliotheque.lempdes@clermontmetropole.eu

Une nouvelle étape pour le PLU de la Métropole



Vendredi 28 juin 2024, le PLU de Clermont Auvergne Métropole a été arrêté en Conseil métropolitain et le bilan de la concertation préalable a été tiré. Le projet de PLU est désormais soumis pour avis aux communes-membres et aux personnes publiques associées. La procédure se poursuivra avec l'enquête publique puis l'approbation du PLU et son entrée en vigueur en 2025.

1. DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE AU PROJET DE PLU MÉTROPOLITAIN ARRÊTÉ

Document d'urbanisme commun aux 21 communes de Clermont Auvergne Métropole, le Plan Local d'Urbanisme guidera l'aménagement et le développement du territoire pour les 15 prochaines années. Une fois entré en vigueur, après son approbation par le Conseil Métropolitain en 2025, il se substituera aux PLU communaux existants.

De 2018 à 2020, le **diagnostic du territoire** a permis d'identifier des enjeux et tirer des constats qui ont été traduits sous le prisme de trois fils conducteurs : les héritages, les équilibres et les transitions.

Ces fils conducteurs ont ensuite guidé les réflexions et les choix lors de la deuxième phase du projet du PLU métropolitain, entre 2021 et 2022: le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**. Neuf grands objectifs dressent les ambitions métropolitaines pour l'aménagement et le développement du territoire.

La troisième et dernière phase d'élaboration du document, entre 2023 et 2024 consistait à rédiger le **règlement écrit et graphique (zonage)**, et les **Opérations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques et sectorielles** du PLUi. Ils permettent la mise en œuvre des objectifs du

PADD (principes d'aménagements, règles de construction, dispositions pour préserver et mettre en valeur l'environnement et le cadre de vie des habitants, etc.) ; ils en sont la traduction réglementaire.

2. ZOOM - QUELQUES CHIFFRES-CLÉS DU PLU MÉTROPOLITAIN

Le PLU et ses différentes règles permettront à terme, la protection de nombreux éléments patrimoniaux et paysagers :

- Près de **1450** éléments du patrimoine préservés (bâti remarquable, patrimoine vernaculaire, patrimoine géologique...);
- Environ **1620** arbres remarquables « isolés » ;
- **802 km** de continuités de nature (alignements d'arbres, haies...) à préserver et 115 km à créer ;
- **508 ha** d'Espaces d'Intérêt Paysager et Ecologique (EIPE) dont 380 ha de boisements, 78 ha d'espaces verts, 43 ha de cœurs d'îlot et 7 ha de jardins cultivés en zone urbaines ;
- **270 ha** de zones humides ;
- **1500 ha** de boisements en espace boisé classé (EBC) ;
- **65%** du territoire métropolitain couvert par des zones naturelles et agricoles, soit + **479 ha** par rapport aux PLU communaux.

3. LA PRISE EN COMPTE DU ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE DANS LE PLU DE LA MÉTROPOLE

La consommation foncière a augmenté 4 fois plus vite que la population pendant les vingt dernières années. Cela a eu pour conséquence de créer des périphéries urbaines souvent peu denses, éloignant les habitants de l'emploi, des activités et des services. L'objectif est ainsi de construire des villes et villages plus sobres, tout en préservant la **qualité du cadre de vie**

Une nouvelle étape pour le PLU de la Métropole



des habitants (préserver et créer des surfaces de nature en ville) et en mobilisant des surfaces déjà artificialisées (recyclage des friches et des locaux vacants).

C'est dans ce contexte que la *loi Climat et résilience* du 22 août 2021 fixe un objectif de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) sur la période 2021-2031 en vue d'atteindre le « zéro artificialisation nette » (ZAN) des sols en 2050. Cette trajectoire progressive est à décliner localement dans les documents de planification et d'urbanisme.

Le Code de l'urbanisme* prévoit que les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) puis les schémas de cohérence territoriale (SCoT) se soient prononcés sur une déclinaison locale de l'objectif national, pour qu'ensuite, les PLU fixent, dans leur projet d'aménagement et de développement durable (PADD), des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain d'ici février 2028.

Le PLU de la Métropole doit ainsi moduler le rythme d'artificialisation des sols pour atteindre les objectifs nationaux, tout en tenant compte, des besoins et des enjeux locaux.

Afin d'anticiper l'échéance à 2028, les élus métropolitains ont d'ores et déjà fixé un **objectif de -50% de la consommation d'ENAF d'ici 2031**. Cette trajectoire ambitieuse se traduit dans le PADD par une consommation d'espace hors des zones urbanisées, autour d'une **moyenne de 20 ha par an à l'horizon 2035** sur le territoire de la Métropole.

La mise en œuvre de cet objectif implique une réduction des surfaces constructibles disponibles dans les zones à urbaniser (AU) présentes

dans les PLU communaux actuels. Certaines parcelles constructibles vont devenir inconstructibles ou à constructibilité limitée, passant de la zone U (urbaine) à N (naturelle) ou A (agricole).

Rappelons que la **démarche d'un PLU « intercommunal » permet une mutualisation des ambitions** : la réduction des zones à urbaniser ne s'applique pas individuellement à chaque commune sur la base de leurs consommations passées mais bien à l'échelle de tout le territoire métropolitain.

4. L'ÉLABORATION DU PLU SE POURSUIT

Les 21 communes de Clermont Auvergne Métropole sont consultées pour avis du 28 juin au 28 septembre 2024, pendant 3 mois. Les personnes publiques associées (Etat, Région, Département, territoires voisins, chambres consulaires,...) sont également consultées sur le projet de PLU de la Métropole.

Au premier semestre 2025, le projet de PLU sera soumis à une enquête publique pour une durée d'un mois minimum. Ensuite, la commission d'enquête fournira son rapport, qui aboutira à d'éventuelles propositions d'évolutions.

Enfin, d'ici fin 2025, le PLU sera approuvé en Conseil Métropolitain et entrera en vigueur.

Tenez-vous informés de l'actualité du PLU de la Métropole sur le site internet : <https://plu.clermontmetropole.eu/>
Consultez en ligne l'intégralité des pièces du dossier du PLU de la Métropole : <https://plu.clermontmetropole.eu/mediatheque/>

DECLARATIONS D'URBANISME

Vous avez un projet de construction ? Vous souhaitez modifier une clôture, un portail, construire une piscine ou un abri de jardin, rafraîchir votre façade ou modifier l'aspect extérieur de votre bâtiment ?

Dans une grande majorité de travaux d'extérieur vous devrez déposer un dossier d'autorisation droit des sols (ADS, aussi appelée autorisation d'urbanisme). Suivant la nature de vos travaux, les démarches sont différentes.

TRAVAUX DE CRÉATION D'ÉLÉMENTS BÂTIS			
Type de travaux	Pas d'autorisation	Déclaration préalable	Permis de construire
Construction de moins de 5 m ² d'emprise au sol.	X		
Construction entre 5 et 20 m ² .		X	
Construction au-delà de 20 m ² .			X
Piscine (enterrée, semi-enterrée ou hors sol plus de 3 mois dans l'année) avec bassin inférieur à 10 m ² .	X		
Piscine avec bassin entre 10 et 100 m ² avec ou sans couverture (inférieure à 1,8 mètre en hauteur).		X	
Piscine avec bassin entre 10 et 100 m ² et couverture supérieure à 1,8 mètre ou bassin de plus de 100 m ² .			X
Clôture ou mur de séparation.		X	
Panneaux photovoltaïques.		X	
Terrasse (peu surélevée ou de plain-pied).	X		
Terrasse surélevée.		X	

TRAVAUX SUR DES ÉLÉMENTS BÂTIS EXISTANTS			
Travaux sur des éléments bâtis existants	X		
Travaux d'entretien courant ou de réparation (remplacement de clôture à l'identique...).	X		
Travaux qui créent une surface entre 5 et 40 m ² (sauf si dépassement du seuil de 150 m ² de recours à un architecte).		X	
Travaux qui créent une surface de plus de 20 m ² avec architecte ou plus de 40 m ² sans architecte.			X
Travaux de ravalement de façade ou de modification de l'aspect extérieur (nouvelles ouvertures, changement d' huisseries, changement des tuiles...).		X	
Travaux de changement de destination simples (habitation en commerce par exemple).		X	
Travaux de changement de destination avec modification des structures porteuses.			X

DÉMARCHES FONCIÈRES			
Lotissement sans aménagement de voies ou équipements communs.		X	
Division de propriété foncière.		X	

Pour toute nouvelle construction de plus de 150 m² de surface de plancher, le recours à un architecte est obligatoire. Pour toute démolition de bâtiment, faire la demande d'un permis de démolir (en zones Uca et Ucj principalement) sauf si le permis de construire inclut la démolition dans la même opération (permis valant démolition). Si votre cas n'est pas listé ou que vous souhaitez davantage de renseignements, n'hésitez pas à contacter le service urbanisme de la commune : 04.73.83.74.71. Les formulaires de déclaration préalable, de permis de construire, d'ouverture d'ERP et de déclaration TLPE sont disponibles sur le site de la commune, rubrique « Urbanisme » dans « Cadre de vie ».

Lempdes Avenir

OPTIMISATION DE L'ESPACE SCOLAIRE : UN TRANSFERT NÉCESSAIRE POUR MIEUX RÉPONDRE AUX ATTENTES DES FAMILLES.

Dans le cadre de la gestion responsable de nos infrastructures scolaires, la municipalité a pris la décision de transférer deux classes de l'école maternelle de Gandaillat vers d'autres établissements communaux.

Cette décision est motivée, d'une part, par une réalité simple mais incontournable : la structure actuelle de 960 m² pour seulement 50 élèves est disproportionnée. Il est donc impératif de repenser l'utilisation de cet espace dans l'intérêt de tous.

D'autre part, elle est rendue possible grâce à notre programme de rénovation complète du groupe scolaire des Vaugondières dont les travaux débuteront en juillet 2025.

L'optimisation des ressources disponibles est une priorité pour la commune.

Le maintien de classes dans un bâtiment sous utilisé représente un gaspillage d'espace et de moyens qui pourraient être mieux employés pour répondre à des besoins plus urgents, notamment l'accueil de loisirs. Le transfert des classes vers les écoles permet non seulement une meilleure répartition des élèves mais aussi de libérer un espace précieux.

Cet espace dégagé sera réaffecté à l'accueil de loisirs un service en forte demande dans notre commune avec des effectifs en constante augmentation.

En donnant une nouvelle fonction à cette structure nous pourrions accueillir un plus grand nombre d'enfants dans un environnement dédié en journée entièrement à l'accueil de loisirs.

Cela répond à la nécessité d'offrir des solutions de garde et de loisirs en adéquation avec les attentes des familles pour les mercredis et les vacances scolaires.

Grace à cette réorganisation, nous posons les bases d'une gestion plus cohérente et plus durable de nos équipements publics.

Nous nous assurons que chaque espace est utilisé de façon optimale pour le bien de nos enfants.

*Bien sincèrement, Vos élus Lempdes Avenir
vos.elus.lempdes.avenir@gmail.com
Retrouvez nous également sur Facebook*

Avec Vous !

UNE DYNAMIQUE A CONSERVER ET UNE COMMISSION A REANIMER

La réussite des jeux olympiques et l'engouement des jeux paralympiques nous entraînent à réfléchir de nouveau à l'accessibilité de notre ville de Lempdes. En effet les jeux paralympiques ont eu un impact positif sur l'inclusion des handicapés et des personnes en situation de handicap. Devons-nous rappeler que nous sommes tous concernés ? Une personne qui se déplace en béquille durant quelques semaines à la suite d'un accident et qui rencontre des obstacles est en situation de handicap.

La loi de 2005 (et oui déjà presque 20 ans !) sur l'égalité des droits et des chances impose aux communes de plus de 5000 habitants d'établir un constat d'accessibilité et d'engager une réflexion pour améliorer les déplacements. Sont concernés entre autres : la voirie, l'espace public, le cadre de vie.

Dans notre ville, une commission d'accessibilité a été mise en place. Le conseiller municipal qui gérait celle-ci semblait prendre à cœur sa mission. Une demande auprès des différents acteurs avait été initiée.

Chaque membre devait signaler dans son quartier les difficultés rencontrées afin d'apporter des points d'améliorations. Cette démarche était porteuse de bonnes intentions et respectait l'obligation légale.

Cette commission devait être reprise mais depuis plus d'un an, plus rien, plus de nouvelle.

Notre conseiller plein de bonne foi a-t-il été contrarié voir empêché ?

Nous demandons donc que cette commission puisse de nouveau se réunir, car nous avons déjà perdu trop de temps. Même si tout ne peut pas être réglé car personne n'a de baguette magique, il nous faut malgré tout faire preuve de sincérité, de volonté et de respect face à la difficulté que nous pourrions tous rencontrer.

Dans le sillage des jeux paralympiques, l'empathie que nous avons tous ressentie pour ces merveilleux athlètes nous permet de mieux appréhender les besoins et nous encourage à faire le mieux possible.

Impliquons-nous pour rendre la vie plus facile à nos concitoyens !

Vos élus Avec Vous !

Brigitte Savignat, Philippe Jonin, Bernard Filaire, Roland Daulat et Jean-Luc Dubost





AU DÉLICE ROMAIN
Depuis 1991

Délicieusement distinctif !



COMPTOIR
Découvrez notre nouvel espace de vente pour commander au comptoir et retirer vos commandes passées par téléphone.

RETRAIT DRIVE
Commandez vos pizzas par téléphone et venez les retirer au drive.

La 11^e pizza offerte !
Demandez votre carte de fidélité

**Desserts maison
Glaces artisanales**

KIOSQUE 24/24
Retrouvez une sélection de nos pizzas, entièrement fabriquées par nos soins, dans notre kiosque distributeur 24h/24 et 7 jours/7.

Horaires d'ouverture :
En hiver : du lundi au jeudi : 17h30/21h30
Vendredi et samedi : 17h30/22h Dimanche : 17h30/21h30

www.audelicерomain.com  

Rond Point de Cora
63370 LEMPDES 04 73 61 79 15

PORTE-ENGINS - TRACTO-PELLE - SAVOYARDE



TRANSPORTS BOUSQUET

Livraison de sable, gravier, terre en toutes quantités. Pose de bennes de 1m³ à 10 m³.

Rue Julien Champclos
ZAC de la Fontanille
63370 LEMPDES
Fax 04 73 61 97 96



04 73 61 72 56 www.transportsbousquet.fr 

Electricité Climatisation Plomberie

Auvergne Synergie

*Installation
Rénovation
Dépannage*

8, rue Guynemer - 63370 Lempdes
Tél./Fax 04 73 83 69 04
auvergnesynergie@laposte.net

ENTREPRISE DANCHAUD Ludovic

DÉPANNAGE 7j/7

Port : 06 22 34 80 66
Mail : ent.danchaud@sfr.fr

6 impasse des primevères 63370 Lempdes

Entretien de chaudière, Fioul, Gaz, Bois, Solaire, Ramonage de cheminée

C2A Concept LES ARTISANS INSTALLATION - ENTRETIEN - DÉPANNAGE



Favier

Partenaire du soleil pour votre confort

- Chauffage
- Sanitaire
- Plomberie
- Climatisation
- Energie solaire

04 73 61 79 53 - www.favier-63.fr NEUF et RÉNOVATION

italique Édition Régie publicitaire Communication graphique

Pour tout renseignement concernant une insertion publicitaire dans

LEMPDES Info

04 73 14 00 01
italique@imprimerie-decombat.com

25, rue Georges Charpak - Zone des Montels III - BP 40049 - 63118 CÉBAZAT



Merci

aux annonceurs
qui contribuent à
l'information municipale